

Au Conseil communal
de et à
1530 Payerne

Payerne, le 6 juin 2017

Rapport de la commission des finances sur les comptes 2016
de la commune de Payerne

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Conformément à l'art. 53, alinéa 4, let. b du règlement du Conseil communal, la commission des finances a analysé les comptes 2016 présentés par la Municipalité et vous fait part de ses observations.

Préliminairement, la commission déplore que les comptes, dans leur version provisoire, lui aient été transmis avec 20 jours de retard, en dérogation à l'art 113 du règlement du Conseil communal qui fixe le délai au 15 avril. Cette situation nous a obligé à travailler, malheureusement comme souvent, dans l'urgence et ne nous a pas permis de faire une analyse ou un contrôle plus approfondi, par exemple : un pointage de pièces comptables.

La commission s'est réunie à cinq reprises pour l'examen des comptes, dont le 16 mai 2017 en présence MM. Eric Küng, municipal responsable des finances et Bernard Moreillon, boursier communal. Nous les remercions de leur collaboration, des réponses et éclairages qu'ils nous ont apportés.

Comme à l'accoutumée, la commission s'est intéressée à analyser les écarts observés entre le budget et les comptes, ainsi qu'à une comparaison avec les comptes de l'année précédente.

1. Contrôle des comptes 2016

Le contrôle des comptes 2016 de la commune de Payerne a été réalisé par le bureau fiduciaire Firel Berney SA à Lausanne. Le rapport de révision ne fait apparaître aucune forme d'irrégularité ou de problème de comptabilisation.

Cependant, lors de la consultation de ce rapport, nous avons relevé quelques points listés par le bureau fiduciaire sur des montants comptabilisés aux passifs du bilan, tels qu'un prêt à la société coopérative piscine-camping de Payerne, des montants de dépôt de clés ou le compte courant pour la gestion des primes maladies du personnel, qui nous ont interpellés. Après avoir formulé les questions y relatives à la Municipalité et obtenu les réponses, la commission des finances a décidé de suivre ces points durant l'année en cours.

La commission des finances a également constaté que le bureau fiduciaire Firel Berney SA n'avait procédé à aucun contrôle spécifique sur l'année 2016, par exemple sur les salaires, les charges sociales ou la TVA. La Municipalité n'a pas non plus fait de demande spécifique pour effectuer un contrôle portant sur un point précis. Interpellée à ce sujet, elle a répondu que de nouvelles directives de révision des comptes « RA 60 » ont été transmises aux municipalités des communes vaudoises et aux organes de contrôle. Elle a décidé d'opter pour une application de manière généralisée de cette directive dès l'exercice 2017 (examen succinct des états financiers).

2. Analyse des comptes et situation financière

2.1. Résultat du compte financier

Alors que le budget proposé par la Municipalité prévoyait pour l'année 2016 un excédent de charges de **Fr. 2'093'373.-**, le résultat du compte de fonctionnement 2016, tel que présenté par la Municipalité, aboutit à un excédent de revenus de **Fr. 56'923.43**

En réalité et afin de comparer ce qui est comparable, cet excédent doit être corrigé aux charges par des attributions à provision et des amortissements supplémentaires pour un montant total de **Fr. 2'587'525.05**

	Comptes 2015	Budget 2016	Comptes 2016	Différence	
				s/comptes 2015	s/budget 2016
Charges	41'299'223.73	43'323'613.-	43'805'854.42	2'506'630.69	482'241.42
Revenus	42'853'725.39	41'230'240.-	46'450'302.90	3'596'577.51	5'220'062.90
Résultats	1'554'501.66	- 2'093'373.-	2'644'448.48		

L'analyse de ces résultats suscite les commentaires suivants :

Par rapport au budget 2016 :

- Le compte de fonctionnement 2016 se solde par un excédent de revenus de **Fr. 2'644'448.48**
- Les charges ont augmenté de **Fr. 482'241.42**, soit 1,11 % en comparaison du budget.
- Les recettes ont progressé de **Fr. 5'220'062.90**, soit 12,66 % en comparaison du budget.
- Le résultat comptable 2016 nous montre une amélioration effective de **Fr. 4'737'821.48** par rapport au budget 2016. Cette différence interpelle une nouvelle fois la commission des finances qui souhaite tendre, à terme, vers une meilleure adéquation entre les budgets et les comptes annuels.

Par rapport aux comptes 2015 :

- Les charges ont augmenté de Fr. 2'506'630.69, soit 6.07 %.
- Les recettes ont progressé de Fr. 3'596'577.51, soit 8.39 %.
- Le résultat comptable 2016 nous montre une amélioration effective de Fr. 1'089'946.82

La comparaison des comptes 2016 par rapport aux comptes 2015 montre que la progression est plus ou moins similaire entre les charges et les produits. Ce qui n'est pas le cas si l'on compare comptes et budget 2016.

2.2. Les principaux ratios

Afin de cerner l'évolution de la santé financière de la commune, la commission des finances a, comme les années précédentes, demandé au boursier de calculer les différents indicateurs financiers utiles à l'analyse des finances communales.

L'évolution de ces ratios pour les années 2013 à 2016 se présente de la manière suivante :

Ratio	2013	2014	2015	2016	Cible ¹	Appréciation
Financement de l'endettement	12,89	57,44	66,48	163,53	> 15	Bon
Capacité d'autofinancement	8,81	17,22	12,66	18,60	> 20	Insuffisant
Degré d'autofinancement	122,46	-211,26	962,01	148,7	> 80	Bon
Quotité d'intérêts	1,54	1,19	1,08	1,01	< 3	Charge moyenne
Quotité de la dette brute	150	111	103	81	de 50 à 100	Bon
Dette (nette) par habitant	2'456.43	1'312.50	818.86	553.00		En diminution

Il convient en particulier de mettre en exergue les indicateurs suivants:

- La capacité d'autofinancement de la commune, soit la capacité de financer les investissements sans avoir recours à l'emprunt, demeure toujours insuffisante. La commune de Payerne ne dégage toujours pas suffisamment de recettes pour financer de manière appropriée ses investissements ou pour rembourser ses engagements. Néanmoins, si la progression se poursuit, la capacité d'autofinancement de la commune devrait être bonne dès l'année 2017.
- De même que pour la quotité d'intérêt, l'appréciation passerait à charge faible dès 2017 (<1)
- La dette nette par habitant poursuit sa diminution.

3. Attributions aux réserves d'une partie du résultat de l'exercice 2016

La Municipalité a, sans avoir préalablement consulté la commission des finances, attribué la majeure partie du résultat de l'exercice 2016 aux amortissements et provisions supplémentaires suivants :

	Compte	Montant
<u>Amortissements supplémentaires</u>		
Remplacement vestiaire du skate PM 09/2015	172.3321.00	14'676.05
Frais d'études pour la restauration de l'Abbatiale	3532.3321.00	200'000.00
Camionnette secteur Parcs et promenades PM 08/2010	440.3321.00	22'849.00
<u>Attributions à provision</u>		
Investissements futurs	210.3809.01	850'000.00
Lignes urbaines	210.3809.01	200'000.00
Rénovation de l'Abbatiale	3532.3803.00	500'000.00
BSE	416.3803.00	500'000.00
Informatique - ERP	210.3809.01	200'000.00
Facture sociale	210.3809.01	100'000.00
Total		<u>2'587'525.05</u>

De faible importance, les amortissements supplémentaires proposés par la Municipalité n'auront pratiquement aucune influence sur les comptes 2017 et suivants.

¹ A noter que les valeurs cibles ci-dessus représentent des seuils minimaux à atteindre et non des buts en soi.

A ce propos, la commission des finances constate avec satisfaction que la Municipalité a tenu compte des vœux exprimés tout au long de la législature précédente de privilégier la constitution de provisions destinées au financement de projets dont la réalisation est concrètement envisagée au détriment d'amortissements extraordinaires, lesquels ont pour résultat de fausser la situation comptable objective de la commune.

Comptes	Bénéfice	Amortissements suppl.		Attributions à provision		Solde
2011	2'655'969.35	2'097'627.00	79%	500'000.00	19%	58'342.35
2012	3'009'473.85	1'763'270.90	59%	1'200'000.00	40%	46'202.95
2013	-111'140.78					-111'140.78
2014	3'572'569.48	1'420'500.45	40%	2'100'000.00	59%	52'069.03
2015	1'554'501.66	400'834.35	26%	1'100'000.00	71%	53'667.31
2016	2'644'448.48	237'525.05	9%	2'350'000.00	89%	56'923.43

4. Principaux écarts mis en évidence entre les comptes et le budget 2016

Principales augmentations de revenus :

- Impôts Fr. 1'533'936.60 dont Fr. 1'131'872.70 de droits de successions
- Gains sur immeubles Fr. 849'968.11 (vente de terrains Givel et Farmimmo)
- Péréquation 2015 Fr. 812'928.00 (décompte définitif)
- Amendes Fr. 332'062.00

Principales diminutions de charges :

- Participations aux transports publics Fr. 154'093.60
- ASIPE Fr. 225'700.90

5. Péréquation intercommunale et charges liées principales

	Comptes 2014	Comptes 2015	Budget 2016	Comptes 2016	Différence en francs		Différence en pour-cent
					Budget	Comptes	
Péréquation financière	4'940'894.-	4'400'699.-	3'705'201.-	4'518'129.-	812'928.-	117'429.-	+ 3 %
Facture sociale	3'632'226.-	3'864'626.-	4'283'648.-	4'350'500.-	66'852.-	485'874.-	+ 13 %
Réforme policière	726'884.-	717'043.-	742'957.-	719'283.-	- 23'674.-	2'240.-	+ 0 %
Total						- 370'685.-	
Loi sur les écoles de musique	59'501.50	69'502.50	78'260.-	79'067.-	807.-	9'565.-	+ 14 %

Revenus / Charges

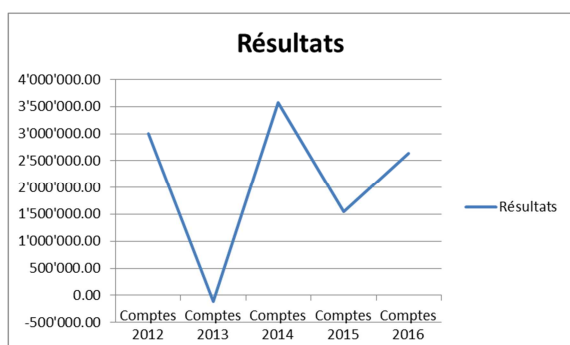
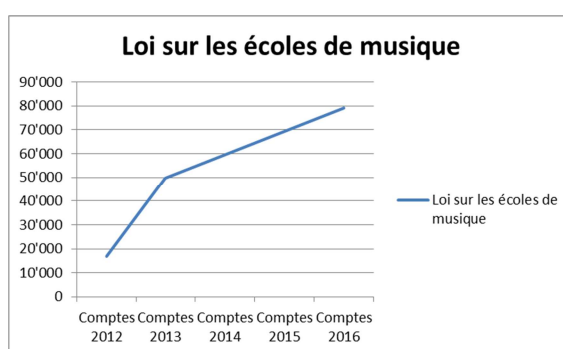
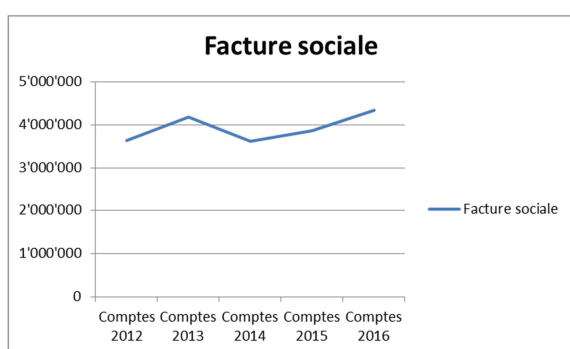
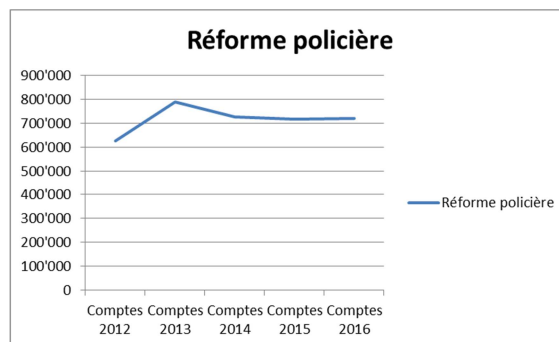
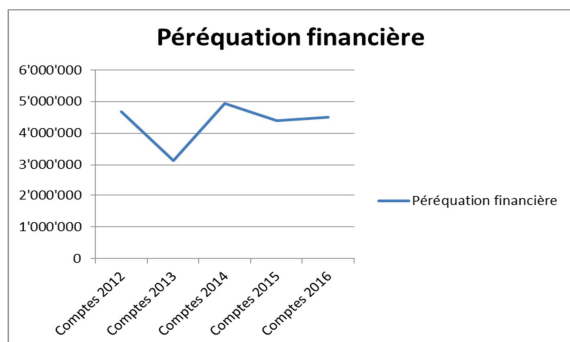
Les chiffres relatifs à la loi sur les écoles de musique sont donnés à titre d'information

Le décompte final des péréquations relatif à l'année 2015 (porté en compte en 2016) s'est révélé être positif pour la commune de Payerne. En effet, elle s'est vue rétrocéder le montant suivant:

Péréquation directe (remboursement)	Fr.	812'928.-	
Facture sociale	Fr.	66'852.-	Augmentation de charge
Réforme policière	Fr.	23'674.-	
Total	Fr.	769'750.-	

Par rapport aux comptes 2015, le différentiel s'élève à Fr. 769'750.-, ce qui est la preuve, une nouvelle fois, de l'absence de prévisibilité et de stabilité du système péréquatif mis en place dans le canton de Vaud

L'évolution des charges liées principales sur 5 ans se présente graphiquement de la manière suivante :



L'ensemble de ces chiffres et de ces graphiques suscite les commentaires suivants:

- Hormis en 2013 (3.1 mio), la péréquation se situe toujours entre 4.4 et 5.0 mio.
- La réforme policière a une tendance stable.
- La facture sociale, si la tendance se poursuit, continuera vraisemblablement à augmenter.
- La loi sur les écoles de musique a, depuis son adoption, subi une forte progression.
- Le résultat des comptes de la commune est fortement impacté par les décomptes définitifs de la péréquation et de la facture sociale.

6. Recettes fiscales

La comparaison entre les recettes fiscales principales des années 2015 et 2016 (impôt sur le revenu et impôt sur la fortune) fait apparaître une légère augmentation de recettes de l'ordre de Fr. 100'000.-

La CoFin constate cependant que les 2 points d'impôt supplémentaires appliqués à partir de 2015 n'ont pas permis de générer des recettes allant au-delà de celles de 2014 (avant augmentation du taux), la CoFin confirme dès lors que la capacité contributive de la population payernoise reste en diminution.

Il y a lieu de rappeler qu'au cours de l'automne 2016, le Conseil communal a accepté, à la demande de la Municipalité, de reconduire le taux d'imposition communal pour les années 2017 et 2018.

7. Report de dépenses

Divers travaux et dépenses qui avaient été inscrits au budget n'ont pas été réalisés et ont été portés à provision. Il s'agit de:

110.3809.00	Fr.	2'700.-	Administration : formation et charte
152.3809.00	Fr.	15'000.-	Musée création sonore
170.3803.00	Fr.	20'000.-	Sports : stade municipal
321.3803.00	Fr.	6'500.-	Forêts : entretien des refuges
323.3803.00	Fr.	13'000.-	Forêts : entretien Estivage de Provence
3534.3803.00	Fr.	5'000.-	Bâtiments : Musée
3538.3803.00	Fr.	4'000.-	Bâtiments : Halle de la Palaz
610.3801.00	Fr.	11'000.-	Police : caméra
810.3801.00	Fr.	4'000.-	Service des eaux : véhicules
Total	Fr.	<u>81'200.-</u>	

La commission des finances s'est également attachée à examiner si les montants mis en provisions dans le cadre des comptes 2015 ont été utilisés en 2016, respectivement si les travaux et études dont l'exécution avait été reportée en 2015 ont été réalisés au cours de l'année 2016.

110.3809.00	Fr.	8'000.-	Administration : promotion économique	<i>Utilisée</i>
180.3809.00	Fr.	7'000.-	Transports publics: lignes urbaines	<i>Utilisée</i>
191.3801.00	Fr.	12'000.-	Informatique: télécommunications	<i>Pas utilisée</i>
3500.3803.00	Fr.	10'000.-	Bâtiments : divers	<i>Pas utilisée</i>
430.3804.00	Fr.	10'000.-	Voirie : chemins, rues, routes	<i>Pas utilisée</i>
431.3804.00	Fr.	30'000.-	Voirie : éclairage public	<i>Pas utilisée</i>
611.3804.00	Fr.	44'000.-	Police : signalisation	<i>20/2016 Part. utilisée</i>
Total	Fr.	<u>121'000.-</u>		

Sur un montant total de Fr. 121'000.- mis en provision en 2015, Fr 17'559.15 a été employé, soit un peu moins de 15 %.

8. Prélèvements sur provisions

Dans le cadre de l'exercice 2016, la Municipalité a procédé à un certain nombre de prélèvements sur provisions ou de dissolutions de provisions:

310.4805.00	Fr.	2'825.00	Indemnités armasuisse	<i>Dissolution partielle</i>
3501.4803.00	Fr.	5'000.00	Bâtiments : des Régents	<i>Dissolution partielle</i>
3550.4803.00	Fr.	5'000.00	Tour Barraud et Remparts	<i>Dissolution partielle</i>
670.4803.00	Fr.	4'571.75	Abattoirs	<i>Dissolution partielle</i>
Total	Fr.	<u>17'396.75</u>		

Il convient de signaler qu'il a été procédé à des prélèvements sur des fonds alimentés par des recettes affectées :

9.280.4630	Fr.	498'076.80	Egouts et épuration	<i>Dissolution part. par préavis</i>
9.280.8100	Fr.	141'741.20	Eaux travaux futurs	<i>Dissolution part. par préavis</i>
Total	Fr.	<u>639'818.00</u>		

Il est à noter également que la provision 9.282.1700 Sports : skate hockey de Fr. 300'000.- a été complètement dissoute par le biais des préavis municipaux 09/2015 et 03/2016. La provision 9.282.3532 Bâtiments : Abbatale – rénovation a été partiellement utilisée pour un montant de Fr. 50'598.35 en faveur du préavis municipal 08/2016.

L'état des provisions et réserves a augmenté de Fr 4'781'171.68 entre 2015 et 2016 dont :

- Fr. 196'244.10 pour les fonds de renouvellement et de rénovation ;
- Fr 2'639'790.26 pour les fonds de réserve ;
- le solde pour les recettes affectées.

Nous rappelons ici que l'utilisation des fonds de renouvellement et de rénovation est de compétence municipale alors que l'utilisation d'un fond de réserve doit être approuvée par le Conseil communal.

9. Conclusions

Une fois de plus, la commission des finances constate que la réalité des comptes est bien meilleure que la prévision budgétaire. En ce qui concerne les comptes 2016, nous pouvons relever que les charges sont plus ou moins maîtrisées, mais qu'en revanche les recettes sont, comme trop souvent, sous-estimées lors de l'établissement du budget. La commission des finances va porter un regard plus critique sur l'élaboration des prochains budgets.

Après avoir pris connaissance du rapport de la Municipalité de Payerne sur la gestion de l'exercice 2016, de l'extrait des comptes 2016, ainsi que du rapport de la fiduciaire, la commission des finances vous propose, à l'unanimité de ses membres, d'approuver les conclusions suivantes :

- accepter les comptes de l'exercice 2016 de la commune de Payerne tels que présentés,
- en donner décharge à la Municipalité,
- en donner décharge à la commission des finances.

Veillez croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à l'expression de nos sentiments dévoués.

La commission des finances :

Guy Gilliland – Président



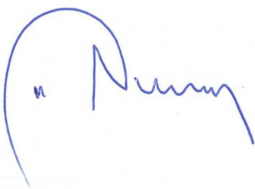
Urs Berchtold



Roland Bucher, rapporteur



Francis Collaud



Christian Gauthier



Djordje Ney



David Seem

